

MAIRIE
de
SAINT-CHRISTOPHE
28200

CONSEIL MUNICIPAL
4 avril 2014

Présents : Mme Corinne LEGROUX, M. Bertrand ANCELIN, M. Jean-Yves BALLOUARD, M. Bernard SOLLET, M. David JOSEPH, Mme Ornella DESSAIN, Mme Caroline NEVEU, Mme Aline SOLLET, M. Jean-Pierre GUILLOTIN, M. Quentin NOC, Mme Nelly GUILLOTIN.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LABIA, Maire sortant, qui a déclaré installés dans leurs fonctions de membres du Conseil Municipal :

- Mme Corinne LEGROUX
- M. Bertrand ANCELIN
- M. Jean-Yves BALLOUARD
- M. Bernard SOLLET
- M. David JOSEPH
- Mme Ornella DESSAIN
- Mme Caroline NEVEU
- Mme Aline SOLLET
- M. Jean-Pierre GUILLOTIN
- M. Quentin NOC
- Mme Nelly GUILLOTIN

Madame Aline SOLLET a été désignée en qualité de secrétaire.

ELECTION DU MAIRE

Madame Nelly GUILLOTIN, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Est candidat : Monsieur Jean-Yves BALLOUARD

1^{er} tour de scrutin

- nombre de votants : 11
- suffrages déclarés nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Jean-Yves BALLOUARD : 11 voix

Monsieur Jean-Yves BALLOUARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

Monsieur Jean-Yves BALLOUARD prend la présidence de l'assemblée.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2, et considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le nombre d'adjoints à deux.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT

Est candidat : Monsieur Bernard SOLLET

1^{er} tour de scrutin

- nombre de votants : 11
- suffrages déclarés nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Bernard SOLLET : 11 voix

Monsieur Bernard SOLLET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint, et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT

Est candidate : Madame Corinne LEGROUX

1^{er} tour de scrutin

- nombre de votants : 11
- suffrages déclarés nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme Corinne LEGROUX : 11 voix

Madame Corinne LEGROUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Adjoint, et a été immédiatement installée.

DELEGUES AUX SYNDICATS

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués aux syndicats.

S.I.R.P.R.S. Donnemain Moléans Saint-Christophe

- 3 titulaires : Caroline NEVEU – Ornella DESSAIN – Corinne LEGROUX

S.I.D.E.D. (ZA Marboué)

- 1 titulaire : Bertrand ANCELIN
- 1 suppléant : Jean-Yves BALLOUARD

S.I.C.T.O.M.

- 2 titulaires : David JOSEPH – Bertrand ANCELIN
- 2 suppléants : Bernard SOLLET – Caroline NEVEU

SMAR LOIR 28

- 1 titulaire : Bernard SOLLET
- 1 suppléant : Aline SOLLET

S.D.E.28 (*Syndicat Départemental d'Energies*)

- 1 titulaire : Jean-Yves BALLOUARD
- 1 suppléant : Corinne LEGROUX

SYNDICAT DU PAYS DUNOIS

- 1 titulaire : Jean-Yves BALLOUARD
- 1 suppléant : Aline SOLLET